



Déclaration du Mouvement Desjardins

Encadrement du lobbyisme

Décembre 2023



Introduction

Le Mouvement Desjardins est un joueur clé du secteur financier et de l'économie canadienne. Ce statut exige qu'il entretienne des relations assidues avec les appareils politiques, administratifs et réglementaires des gouvernements provinciaux et fédéral de même qu'avec les municipalités. Ces relations sont rigoureusement encadrées par des lois sur le lobbyisme dont l'objectif commun est d'assurer une plus grande transparence dans les relations qu'entretiennent les organisations avec les pouvoirs publics afin de préserver la confiance de la société.

Évoluant dans un secteur d'activité des plus légiférés et réglementés, le Mouvement Desjardins doit pouvoir compter sur un encadrement robuste et rassurant pour toutes les parties prenantes : épargnants, investisseurs, assurés, acteurs de l'industrie, autorités gouvernementales et réglementaires, etc. Pour ce faire, il s'assure de :

- suivre et d'anticiper l'évolution du cadre législatif et réglementaire;
- participer à l'élaboration de réglementations et politiques publiques adaptées aux besoins de ses membres et clients et à sa réalité de groupe financier coopératif établi au Canada;
- faire les interventions requises auprès des décideurs publics relativement aux lois, règlements, lignes directrices, activités de surveillance ou autre initiative des autorités pouvant affecter ses opérations, mais surtout sa performance et sa mission auprès de ses membres et clients et des communautés.

Relations avec les autorités gouvernementales et réglementaires

Le comité de direction du Mouvement a confié à l'équipe Relations gouvernementales et institutionnelles de Desjardins la gestion des relations avec les gouvernements et leurs organismes de tous les paliers (fédéral, provincial et municipal) ainsi qu'avec les régulateurs dont nos principaux sont : l'Autorité des marchés financiers ([AMF](#)), l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers ([ARSF](#)), le Bureau du surintendant des institutions financières ([BSIF](#)) et l'Organisme canadien de réglementation des investissements ([OCRI](#)). Ceci implique notamment la coordination des communications auprès d'eux et de notre participation à leurs consultations sur l'encadrement du secteur financier et les politiques publiques affectant nos membres et clients, ainsi que l'accompagnement de nos équipes et instances internes dans leurs activités gouvernementales et réglementaires. Des rapports d'activité de l'équipe Relations gouvernementales et institutionnelles diffusés aux instances de gouvernance de Desjardins permettent de les appuyer dans leur rôle de supervision et de relever les enjeux lorsque nécessaire.

Lobbyisme

Dans un contexte où l'éthique et la gouvernance des entreprises suscitent de plus en plus de préoccupations, il est impératif pour Desjardins de se conformer aux lois sur le lobbyisme. À défaut de le faire, les sanctions associées aux infractions commises sont coûteuses, mais c'est surtout la réputation de l'organisation qui pourrait en souffrir. L'équipe Relations gouvernementales s'assure que le Mouvement Desjardins se conforme aux lois et réglementations en matière de lobbyisme dans les juridictions où il exerce ses activités et des communications d'influence auprès des décideurs publics. À l'heure actuelle, il est inscrit aux registres des lobbyistes du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta, du gouvernement fédéral et de la Ville de Toronto. Il est donc encadré par la [Loi québécoise sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme](#), la [Loi de 1998 sur l'enregistrement des Lobbyistes](#) (Ontario), la [Lobbyists Act](#) (Alberta), la [Loi sur le lobbying](#) (gouvernement fédéral du Canada), le [Règlement de la ville de Toronto sur le lobbying](#) ainsi que par les codes de déontologie des lobbyistes de ces différentes juridictions.

De plus, tous les employés et administrateurs de Desjardins doivent attester annuellement de leur conformité au *Code de déontologie Desjardins*, incluant des sections sur les cadeaux et marques de courtoisie, le traitement de faveur et l'implication politique, ainsi qu'à la *Norme, Politique ou Directive sur la gestion des conflits d'intérêts*. Ils sont également tenus de suivre des formations sur la lutte contre la fraude et la corruption, les conflits d'intérêts ainsi que les fondements éthiques et déontologiques pour maintenir la confiance du public envers Desjardins.

Il existe également des codes régissant la conduite des titulaires d'une charge publique¹ avec qui l'équipe Relations gouvernementales de Desjardins interagit dans le cadre de ses fonctions, établissant les limites concernant les activités extérieures, l'acceptation de cadeaux, les invitations à des activités spéciales ou de marques d'hospitalité ainsi que les activités de l'après-mandat.

Outre le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, les ressources de l'équipe Relations gouvernementales sont inscrites comme lobbyistes et responsables d'enregistrer les déclarations aux registres publics au nom de Desjardins. Elles ont également instauré un processus interne auprès des employés et membres du conseil d'administration pour s'assurer d'être bien au fait et impliquées dans toutes les interactions d'influence avec les autorités publiques. Ces déclarations incluent notamment les sujets ou enjeux pour lesquels nous faisons du lobbyisme, les organismes publics visés et/ou les titulaires d'une charge publique sollicités et les personnes inscrites pour faire du lobbyisme au nom de Desjardins. Les déclarations du Mouvement Desjardins peuvent être consultées dans les registres publics suivants :

- Canada : lobbycanada.gc.ca
- Québec : carrefourlobby.quebec
- Ontario : lobbyist.oico.on.ca
- Alberta : albertalobbyistregistry.ca
- Toronto : toronto.ca/city-government/lobbyist-registrar

Associations professionnelles et autres organismes à but non lucratif

Compte tenu de son modèle de gouvernance décentralisée et de sa forte présence au Québec et au Canada, Desjardins est membre de nombreux regroupements coopératifs, chambres de commerce ou associations professionnelles ou sectorielles de l'industrie des services financiers d'envergure régionale ou nationale. Ces organisations peuvent interagir avec des élus et fonctionnaires des instances gouvernementales et sont soumises aux mêmes obligations que nous en matière de divulgation des activités de lobbyisme. La grande majorité ont donc, à un degré ou à un autre, un rôle d'influence politique. Les principales organisations avec lesquelles l'équipe Relations gouvernementales interagit le plus souvent sont :

- Conseil québécois de la coopération et de la mutualité ([CQCM](http://cqcm.ca))
- Fédération des chambres de commerce du Québec ([FCCQ](http://fccc.ca))
- Chambre de commerce de l'Ontario ([CCO](http://ccuo.ca))
- Chambre de Commerce du Canada ([CCC](http://ccc.ca))
- Finance Montréal ([FM](http://fm.ca))
- Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes ([ACCAP](http://accap.ca))
- Bureau d'assurance du Canada ([BAC](http://bac.ca))

Il importe de mentionner que certaines ont également un objectif d'autoréglementation, par exemple en établissant des lignes directrices de l'industrie ou des pratiques normalisées. L'ACCAP et le BAC en sont des exemples.

L'adhésion et/ou la cotisation à ces organisations ne signifie pas pour autant que Desjardins soutient toutes leurs positions. Nous exprimons nos préoccupations et opinions par le biais de nos représentants à leurs comités ou groupes de travail et nous effectuons aussi, selon la nature des enjeux, nos propres représentations auprès des autorités publiques.

¹ Un employé ou un agent de l'administration publique ou du gouvernement (fonctionnaire ou élu) notamment les ministres, les députés, les maires, les sénateurs et les membres de leur personnel respectif.

Contributions politiques

La *Loi électorale canadienne* interdit les dons et contributions des entreprises ou syndicats à des campagnes ou organisations politiques. La *Loi régissant le financement des activités politiques* du Québec établit les mêmes restrictions. En Ontario, des tiers peuvent s'enregistrer pour faire de la publicité dans le cadre d'une campagne, mais les contributions à des partis politiques ne peuvent être faites que par des particuliers qui résident en Ontario au moyen de leurs propres fonds. À ce titre, toutes les composantes du Mouvement Desjardins, tant les caisses, la Fédération que les filiales, ne versent aucune contribution à des candidats, campagnes ou organismes politiques.

Dans l'intérêt de nos membres et clients, il est attendu dans le *Code de déontologie Desjardins* qu'un employé décidant de se porter candidat(e) à des élections municipales, provinciales et fédérales ou de s'impliquer activement lors d'une campagne électorale ou d'un autre événement politique, préserve l'indépendance de Desjardins à l'égard de toute formation politique. Ainsi, il ne peut utiliser la notoriété de Desjardins pour mousser sa candidature ou donner l'impression que Desjardins appuie sa démarche. Il est essentiel pour cet employé d'établir une démarcation claire entre son implication politique et sa position ou fonction occupée chez Desjardins et d'informer rapidement son supérieur immédiat ou le conseil d'administration de son intérêt à s'impliquer politiquement afin de s'assurer du respect des règles à suivre.

Activités de Desjardins en 2023 prenant en considération les facteurs ESG²

En plus de nos activités de lobbyisme pouvant être consultées dans les registres publics (voir les hyperliens dans la section « **Lobbyisme** » de ce document), ce qui suit présente nos principales initiatives au cours de 2023 en lien avec les facteurs ESG, la finance responsable et le climat auprès des autorités publiques.

Initiative	Date	Description	Position de Desjardins
Gouvernement du Canada Examen législatif de la Banque de développement du Canada	Mars 2023	La Banque de développement du Canada (BDC) est la seule banque canadienne qui se consacre exclusivement à soutenir les PME et les entrepreneurs. Dans le cadre de son mandat, la BDC doit agir à titre de prêteur/fournisseur de services complémentaire dans le marché à ceux du secteur privé. L'objectif de l'examen législatif est d'évaluer les dispositions de la Loi sur la BDC et de voir comment son mandat pourrait continuer à évoluer pour la prochaine décennie.	Accentuer le soutien aux PME, en complément au secteur financier afin de faciliter leur participation à la transition verte et soutenir leurs besoins et efforts au niveau des changements climatiques.
Gouvernement du Canada Commentaires prébudgétaires 2023, Stratégie nationale d'adaptation du Canada	Mars 2023 Stratégie dévoilée en juin 2023	La stratégie fournit une feuille de route pour des mesures d'adaptation à l'échelle de la société qui aideront les collectivités à se préparer aux répercussions des changements climatiques.	Assurer la résilience aux catastrophes naturelles et établir une stratégie nationale d'adaptation au climat avec des objectifs de performance clairs.

² Environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Initiative	Date	Description	Position de Desjardins
			Alimenter la position du BAC sur le sujet pour ses représentations.
Chambre des communes du Canada <u>Étude de l'état actuel des domaines de la finance verte, des investissements verts, de la finance de transition, et de la transparence, les standards et la taxonomie</u>	Mars 2023 (en cours) Mémoire soumis en mai 2023	<p>Il est convenu, — Que le sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent des finances entreprenne une étude sur l'état actuel des domaines suivants : (a) la « finance verte »; (b) les « investissements verts »; (c) la « transition finance »; et (d) la transparence, les standards et la « taxonomie ».</p> <p>Que le comité présente un rapport sur cette étude avec ses recommandations à la Chambre des communes. Source >></p>	Faire valoir que le secteur financier a un rôle à jouer, mais qu'il doit être arrimé avec le secteur public. Ainsi, la mise en place d'une taxonomie crédible, comme recommandé par le Conseil d'action en matière de finance durable (CAF), est la pierre angulaire et les divulgations climatiques doivent être alignées sur les normes internationales.
Gouvernement du Canada <u>Stratégie pour une agriculture durable</u>	Mars 2023	La stratégie proposera une approche intégrée et coordonnée pour répondre aux enjeux agroenvironnementaux dans le secteur. En identifiant des objectifs et actions précises, le secteur agricole canadien sera mieux outillé pour se remettre plus rapidement des catastrophes naturelles extrêmes, réussir dans un contexte de changements climatiques et assurer un approvisionnement alimentaire continu.	Accompagner et soutenir nos membres et clients dans l'intégration des critères ESG dans leurs activités. Nous souhaitons travailler en étroite collaboration avec les diverses parties prenantes afin de faciliter la transition de nos entreprises membres et clientes vers des modèles plus durables et résilients.
Gouvernement du Canada Rencontres avec élus et fonctionnaires fédéraux	Différents moments de l'année 2023	Rencontres entre des représentants de Desjardins et du gouvernement fédéral pour discuter principalement de résilience climatique et finance durable.	<p>Assurer la résilience aux catastrophes naturelles et établir une stratégie nationale d'adaptation au climat avec des objectifs de performance clairs.</p> <p>Expliquer ce que nous faisons pour faciliter la transition de nos entreprises membres et clientes vers des modèles plus durables et résilients.</p>
Coalition <u>Un Canada résistant au climat</u>	Juin 2021 (en cours)	Vaste coalition de représentants du secteur des assurances, de gouvernements municipaux, d'organisations autochtones, environnementales et de recherche qui encourage le gouvernement fédéral à agir dès maintenant pour créer une culture de préparation et bâtir un pays plus résilient aux catastrophes.	Participer à des événements politiques avec la coalition.

Initiative	Date	Description	Position de Desjardins
Chambre de commerce du Canada Conseil sur la finance verte et de transition	Mars 2023 (en cours)	Regroupant des acteurs importants du secteur privé et en particulier du secteur financier canadien, l'objectif du Conseil sur la finance verte et de transition est la mise en œuvre des recommandations du CAF .	Participer au Conseil sur la finance verte et de transition de la Chambre de commerce du Canada par l'intermédiaire du chef de développement durable du Mouvement Desjardins qui en assume la co-présidence.